



Madame la Conseillère de Mme la Ministre,

Je voudrais aborder quatre sujets importants :

- L'aide administrative à la direction
- Les comités médicaux
- Le 80 %
- L'ISAE.

En préambule à mon propos, l'Unsa éducation regrette que l'ABC de l'Égalité que Mme la Ministre avez initié avec M Peillon quand vous étiez Ministre des Droits des Femmes ait été enterré .

1) L'aide administrative au directeur d'école:

La mesure 4 du protocole de mesures pour les directeurs d'école signé le 10 mai 2006 entre le Ministère et le Se Unsa disait que « le directeur doit pouvoir bénéficier d'une assistance dans l'accomplissement de tâches matérielles et d'accueil, liées au fonctionnement de l'école. Pour la rentrée 2006, il est proposé à toutes les écoles le recrutement d'un EVS affecté à ses fonctions. »

Le Se-Unsa porte ce dossier depuis plusieurs mois. L'an passé, nous avons par exemple en Meurthe et Moselle, 350 personnes environ affectées à ces fonctions. Le recrutement est en cours mais ce sont souvent des personnes avec un double profil : aide au handicap et aide à la direction, le premier volet prenant le dessus sur le second.

Le Se –Unsa revendique que l'aide au handicap soit assuré par des AESH et que l'aide à la direction soit effectuée par des personnels ayant cette seule mission , dans l'idéal des emplois pérennes, et cela pour toutes les écoles qui le demandent.

2) Les comités médicaux :

Nous avons de gros soucis avec les comités médicaux dans notre académie, soit ils ne se réunissent pas, soit ils le font avec de gros retards, ce qui provoque des situations ubuesques et très douloureuses pour les personnels qui sont pénalisés financièrement (personnels qui veulent mais ne peuvent pas reprendre, sont à demi traitement, etc., cas d'une collègue en fin de droit depuis 2013). Les comités médicaux ne sont pas adaptés à une administration de la taille de la nôtre. Là où il n'y a pas de comité médical (car en grève depuis 11 ans), les dossiers sont mieux traités mais cela surcharge la médecine de prévention.

3) Le Se Unsa dénonce des inégalités de traitement entre les personnels du premier et second degré : en particulier

- Temps partiels à 80 % :

Ce sujet avait déjà été abordé avec un conseiller de M Peillon lors de sa visite en Lorraine. Après son apparition tardive dans le premier degré, le 80 % a été supprimé à la rentrée 2008 ce qui fut vécu comme un véritable recul des acquis de nos collègues du premier degré. Depuis 2 ans, quelques 80% sont à nouveau octroyés mais sous certaines conditions. Ce calibrage est loin de satisfaire l'ensemble des collègues. Dans certains départements, seuls les personnels qui ne sont pas en face de classe, ou travaillant dans le second degré peuvent bénéficier de cette quotité de travail. Depuis la disparition de la cessation progressive d'activité, le 80% permettrait de finir sa carrière en douceur.

Le SE Unsa revendique la possibilité pour tous les collègues qui en font la demande de pouvoir exercer à 80%.

- L'ISAE : nous demandons, que tous les professeurs des écoles puissent bénéficier d'une ISAE de 1200 euros comme les professeurs du second degré qui ont l'ISOE.

Nous demandons également l'extinction du corps des instituteurs pour permettre à tous les retraités instituteurs d'intégrer le corps des PE (cette dernière était actée pour 2008).

Je vous remercie pour votre attention.

Merci pour votre attention.